

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Service

Alimentation et Santé Publique Vétérinaire Unité Santé et Protection des Animaux

CS 40348

43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Tél: 04 71 05 32 30 Fax: 04 71 05 59 01

Courriel: ddcspp-aspv@haute-loire.gouv.fr

Dossier suivi par : Mme BAYER

Tél.: 04 71 05 32 32

Réf.: 116-425

PJ: annexes II, modèles de certificat sanitaire

1. D/10-420

Monsieur.

Association Ferme Pédagogique et Equestre Monsieur Didier CHAPTAL Le bourg 43550 SAINT FRONT

Au Puy en Velay, le 13 mai 2016 Objet : rassemblement d'animaux dans le cadre de la Fête de la Chèvre

Comme suite à votre demande par mail du 29 avril 2016, j'ai l'honneur d'autoriser la traditionnelle Fête de la Chèvre (caprins, ovins, bovins et volailles) le 13 juillet 2016 à SAINT FRONT pour ce qui relève de mon domaine de compétence.

Vous avez désigné le cabinet vétérinaire du Monastier sur Gazeille qui sera chargé, à vos frais, de :

- Contrôler un minimum d'un tiers des animaux introduits sur le lieu de rassemblement ;
- Vérifier les documents d'accompagnement d'un minimum d'un tiers des animaux présentés ;
- Assurer leur surveillance sanitaire ;
- Vérifier le respect de la réglementation en matière de protection animale.

Le compte-rendu de son intervention sera renseigné sur un document conforme à l'annexe II et retourné à mes services à l'issue de la manifestation.

· Concernant les caprins et les ovins :

Les éleveurs devront présenter pour participer à la manifestation un document sanitaire conforme au modèle joint.

Concernant les volailles :

Une séparation physique entre les 2 éleveurs de volailles doit être installée afin de limiter la propagation des maladies.

Concernant les bovins :

Si un seul éleveur présent (pas de mélange de cheptel), aucun document à viser.

Concernant les équins :

Si un seul éleveur présent, les chevaux doivent être **identifiés** individuellement (signalement complété <u>obligatoirement</u> d'un transpondeur depuis le 1^{er} janvier 2006) et sont accompagnés de leur document d'identification valide établi par les Haras Nationaux. Ils ne présentent **aucun signe clinique de maladie et sont exempts de parasites externes**.

Accueil du public 8 h 45 à 11 h 45 – 13 h 45 à 16 h 30 (16 h le vendredi)
3 Chemin du Fieu – Quartier Roche Arnaud - 43000 Le Puy en Velay
Toute décision individuelle défavorable peut faire l'objet d'un recours contentieux devant
le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Les règles de sécurité et de protection animale doivent être respectées. Je vous précise que les animaux provenant des différents élevages ne doivent pas être en contact.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental,

Copie: GDS

Cabinet vétérinaire du MONASTIER

Jean-Philippe CARLIER

Santé Protection Animales

Certificat Sanitaire OVINS - CAPRINS

A remplir par l'éleveur et à présenter à l'organisateur du concours Ce document sera exigé au déchargement des animaux.

FÊTE DE LA CHEVRE le 17 juillet 2016 à ST FRONT

Je soussigné(e)		
Adresse		
Mail		
atteste que les ovins, caprins,		
N°	N°	N°
 que je vais présenter remplissent les conditions suivantes: sont identifiés individuellement conformément à la réglementation; ne présentent aucun signe de maladie et sont exempts de parasites externes (gale, teigne); mon exploitation est distante de plus de 10 kilomètres de tout foyer de fièvre aphteuse; mon cheptel ovin ou caprin est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce et est reconnu officiellement indemne de brucellose par la Direction en charge des services vétérinaires (attestation jointe). Je m'engage par ailleurs à me conformer aux instructions qui pourraient m'être données sur les lieux du rassemblement, suite aux contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire désigné pour cette manifestation. Fait à, le, le		
Attestation Complémentaire du vétérinaire (pour les cheptels ovins uniquement)		
Je soussigné vétérinaire àcertifie que le cheptel ovin ne		
présente pas de signes cliniques de n	naladies contagieuses.	Cachet et Signature :
Date :		

